

Image not found or type unknown



Succession suite à un décès

Par **Aurore77**, le **24/03/2015** à **10:21**

Bonjour,

Ma mère vient de décédée. Elle a 6 enfants. Elle n'avait aucun bien et percevait l'Aide sociale. Elle n'a pas fait de testament et n'a pas de notaire. Les enfants ont été soumis à l'obligation alimentaire car ma mère était en maison de retraite. Il lui reste un peu d'argent sur son compte joint qu'elle a avec sa fille. Comment se passe dans ce cas la succession ?

Quels sont les démarches que je dois faire ?

Merci pour votre aide.

Bien cordialement

Aurore